

Groupe scolaire Arsenal - Transfert de l'école sur le site de l'Impasse Granvelle - Concours de maîtrise d'œuvre

M. LE MAIRE, Rapporteur : Lors de sa séance du 5 avril 1993, le Conseil Municipal a approuvé le principe d'extension du Palais de Justice en centre-ville sur le site de l'école de l'Arsenal, le principe de transfert de l'école de l'Arsenal Impasse Granvelle ainsi que le lancement d'une consultation d'architectes.

Cette consultation d'architectes se fera sur la base d'un concours de maîtrise d'œuvre à un degré, c'est-à-dire, qu'après un avis d'appel public à la concurrence (avis public de candidatures), et après avis d'un jury, le Conseil Municipal sera appelé à arrêter une liste des candidats admis à concourir à la deuxième phase de concours. Le nombre de candidats à agréer est fixé à quatre.

La composition du jury est arrêtée comme suit :

- *en tant que membres élus de l'assemblée délibérante* :
- **M. SCHWINT** : Maire de la Ville de Besançon, Président
- **Mme VIEILLE-MARCHISET**, Premier Adjoint, Président de la Commission Municipale d'Appel d'Offres ou son suppléant
- **M. PONÇOT**, Adjoint à l'Urbanisme
- **M. VUILLEMIN** : Adjoint chargé de l'enseignement, membre de la Commission Municipale d'Appel d'Offres ou son suppléant
- **M. BARETJE** : Adjoint chargé des bâtiments, membre de la Commission Municipale d'Appel d'Offres ou son suppléant
- **M. GRAPPIN** : Conseiller Municipal, membre de la Commission Municipale d'Appel d'Offres ou son suppléant.
- *en tant que personnalités compétentes* :
- **M. l'Inspecteur d'Académie** ou son représentant
- **M. le Secrétaire Général de la Ville de Besançon**
- **Mme la Directrice de l'école primaire de l'Arsenal**
- **Mme la Directrice de l'école maternelle de l'Arsenal.**
- *en tant que maîtres d'œuvre* :
- **M. l'Architecte des bâtiments de France** ou son représentant
- **M. le Directeur Général des Services Techniques de la Ville de Besançon** ou son représentant
- **deux membres de l'Ordre des Architectes**, désignés par le Président Régional de l'Ordre des Architectes

- **M. le Directeur du Service Bâtiment** ou son représentant
- **M. le Directeur Départemental de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes** ou son représentant
- **M. le Trésorier Principal de Besançon Municipale** ou son représentant.

Une commission technique assistera le jury et sera composée comme suit :

- **M. le Directeur Général des Services Techniques de la Ville de Besançon** ou son représentant ; il établira le rapport de synthèse et d'analyse aux membres du jury
- **M. le Directeur du Service Urbanisme** ou son représentant
- **M. METZDORFF**, Architecte DPLG du service Bâtiment
- **des représentants des parents d'élèves.**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal est appelé à approuver :

- les modalités d'organisation du concours de maîtrise d'œuvre,
- la composition du jury,
- la composition de la commission technique.

M. LE MAIRE : Ce point de l'ordre du jour est l'occasion pour vous de poser des questions sur le groupe scolaire Arsenal. Pour de plus amples informations, voyez demain votre quotidien régional, puisque ce matin j'ai tenu une conférence de presse pour expliquer très concrètement et très complètement pourquoi le site de Granvelle a été retenu pour y déplacer l'école de l'Arsenal.

Mme FOLSCHWEILLER : Là je me sens un peu frustrée car on doit prendre une décision ce soir et j'aurais bien voulu avoir connaissance de vos explications données à la conférence de presse.

M. LE MAIRE : Ce soir, vous prenez une décision simplement en ce qui concerne le concours d'architecte car vous avez déjà décidé de transférer l'école de l'Arsenal à Granvelle le 24 avril dernier.

Mme FOLSCHWEILLER : Justement, je voudrais revenir sur le type de décision et faire le lien avec le rapport de la Chambre Régionale des Comptes qui note que souvent on n'a pas l'évaluation globale des coûts des projets. Je dois le dire, je me sens assez frustrée par rapport à ce projet. Le 17 mars, en Commission Scolaire, si j'ai bonne mémoire, on nous a présenté ce projet mais sans nous parler des autres sites. Par contre, à la Commission d'Urbanisme du 30 mars à laquelle je n'ai pu assister, il a été question des autres sites éventuels, mais le projet était déjà ficelé. J'en déduis que les réunions de commission se bornent à être des chambres d'enregistrement quand la Municipalité ne prend pas l'avis contraire.

M. LE MAIRE : Ce qui peut arriver !

Mme FOLSCHWEILLER : Je me demande donc vraiment à quoi l'on sert si on n'a plus qu'à approuver ou désapprouver un projet déjà entièrement ficelé. Il me semble que la position de l'élu est de faire des choix entre différentes solutions techniques et une des solutions dont j'ai entendu parler, à la suite du dernier Conseil Municipal, était le projet d'école au-dessus du parking de la

Mairie. Je dois dire que spontanément j'ai pensé que cela pouvait être un projet intéressant car il ne lésait aucun particulier, il n'y avait pas d'expropriations à faire comme dans le projet de l'impasse Granvelle où l'on découvre peu à peu qu'il y a des expropriations de parkings. Lorsqu'on me répond à ce propos que l'on pourra faire des parkings en souterrain, je suis très réticente en raison des problèmes qu'il y a en ce moment au n° 9.

Est-ce qu'on a bien pris la mesure de tous les coûts financiers, sociaux et humains car les compensations financières qu'on apporte aux expropriés ne sont souvent que des pis-aller, les propriétaires perdant des usages qu'ils ont souvent chèrement acquis. On nous demande ce soir d'accepter la composition du jury et moi je n'ai pas envie de me prononcer sur ce point car je pense qu'on a peut-être été trop vite sur ce dossier ;

M. ALAUZET : Juste un petit complément sur ce problème du choix du site. Je me demande pourquoi aujourd'hui on continue à vouloir dissocier absolument le problème de la réalisation de cette école Granvelle avec la réalisation de cet immeuble moderne qui va se construire juste à côté, l'immeuble SCHAD. Il me paraît beaucoup plus facile aujourd'hui d'exproprier un trou que d'exproprier un immeuble qui est là depuis deux siècles.

Je voulais intervenir sur un autre aspect de la question, aspect sur lequel j'ai déjà eu l'occasion de me situer, c'est l'organisation générale des classes au centre-ville. Je suis un petit peu choqué par l'idée qu'au moment où on va mettre des sommes importantes dans la réalisation de l'école Granvelle, on va aussi investir 4 MF dans l'école Bersot. Il fut un temps, il y a deux ans, où cette opération se justifiait d'une certaine façon dans la mesure où l'école maternelle Rivotte fermait et où l'école primaire Rivotte était à ce moment-là destinée à accueillir les classes de l'école Victor Hugo qui, elle, fermait définitivement. La quatrième classe à Bersot pouvait donc se concevoir à l'époque avec un coût prévisionnel de 400 000 F.

Or si les choix devaient se faire aujourd'hui, si l'école Victor Hugo n'avait fermé qu'à la rentrée 1994, on peut l'imaginer, ils se poseraient complètement différemment parce qu'on aurait à ce moment-là la possibilité d'intégrer ces classes Victor Hugo dans la nouvelle école Granvelle moyennant la construction d'une classe supplémentaire. De la même manière, les choix qui ont été faits il y a deux ans amènent des travaux dans l'école Bersot de l'ordre de 4 MF au lieu des 400 000 F prévus. Aussi, je pense que si on faisait le choix aujourd'hui de transférer une classe de Victor Hugo primaire dans la nouvelle école Granvelle, si on faisait le choix dans le même temps de transférer l'école maternelle Rivotte au sein de l'école primaire Rivotte, on pourrait par là faire des économies probablement très importantes. Quand je vois les efforts qu'on déploie pour réaliser des économies, là je parle d'une économie de 2 MF. Je pense que là il y a des sommes trop importantes en jeu pour qu'on ne puisse pas se poser la question.

M. LE MAIRE : Monsieur ALAUZET, vous êtes un conseiller municipal intéressant, vous vous intéressez à toutes les questions mais ce n'est pas avec des si ceci, si cela, qu'on va résoudre ces problèmes-là. Nous avons des services compétents qui étudient ce type de problèmes, nous réfléchissons à cela avec toutes les contraintes, tous les choix urbanistiques, etc. qui sont faits régulièrement sur la ville. Au centre-ville, on ne construit pas n'importe quoi, n'importe où et ne faites pas surtout l'amalgame entre un incident qui arrive à propos d'un permis de construire délivré à un propriétaire qui a bien le droit d'avoir un permis de construire là et le choix de transfert d'une école. Ce que j'ai reproché notamment aux médias, c'est de mélanger les deux choses qui ne sont pas à régler de la même façon.

L'incident malheureux qui touche le n° 9 de l'impasse Granvelle aurait pu arriver, est arrivé déjà antérieurement dans d'autres secteurs de la ville, mais il est sur un point sensible avec

effectivement un transfert qui était prévu là au fond de l'impasse Granvelle, avec des riverains qui naturellement se défendent mais c'est normal, c'est humain. Chaque fois que vous faites un projet, où que ce soit, et qui contrarie un petit peu les choses où vous êtes obligé de procéder à une expropriation, vous avez effectivement en face de vous une association de défense. Je comprends fort bien cela, mais ce que je n'admets pas c'est l'amalgame. Or vous aussi vous faites l'amalgame. Nous en sommes pour l'instant à l'école de l'Arsenal qu'on va transférer à l'impasse Granvelle, choix qui résulte d'études sérieuses faites sur 8 sites possibles. Pourquoi nos services et moi-même avons choisi l'impasse Granvelle ? Parce que c'est le lieu où il y avait le moins de difficultés, le moins de contraintes et le plus d'avantages. Il est facile de dire qu'il n'y a qu'à reconstruire là, au-dessus du parking de la Mairie... Mais dans nos choix urbanistiques, on a prévu à cet emplacement d'y mettre plutôt une cité administrative, etc. complétant le complexe de la Mairie.

Si on a délivré un permis de construire à M. SCHAD au n° 11 de l'impasse Granvelle, c'est parce qu'il y a le choix urbanistique qui est fait aussi de compléter une rue par rapport à ce qui est précédemment. On ne pouvait pas y transférer l'école car il y a, à côté, des bâtiments qui ont une hauteur de 20 mètres. Si on met cette école au fond de l'impasse, c'est parce qu'il y a plus d'espace, plus de lumière, plus de soleil, la possibilité de prévoir une cour autour. Il y a des choix faits par notre Service d'Urbanisme qui se penche toute l'année sur 900 permis qui sont délivrés. On construit au centre-ville depuis 2000 ans. On y construit des immeubles de 20 mètres de haut depuis 350 ans. Il arrive ici ou là qu'il y ait effectivement des problèmes dont la responsabilité sera déterminée, mais elle n'est en tout cas pas celle de la Ville. Pour répondre à M. ALAUZET, je lui rappelle qu'il y a un Adjoint à l'enseignement qui suit les possibilités d'extension, de réduction des écoles, etc. Je crois que ça ne se fait pas simplement par une intervention au Conseil Municipal où certains semblent découvrir la lune ou l'Amérique. Ce n'est pas aussi facile que cela.

M. VUILLEMIN : Juste deux remarques. C'est vrai que les Français ont la mémoire courte. Je me souviens que lorsqu'on a présenté le premier projet de restructuration sur Bersot, un projet de l'ordre de 400 000 F, les parents et les enseignants de l'école ont considéré que c'était ridicule et ils n'en voulaient pas, il faut quand même dire les choses comme elles sont. Nous avons donc complètement retravaillé sur le projet. Nous en avons profité pour régler tous les problèmes de cette école, problèmes d'accueil, de circulation, de cour, etc. Alors bien évidemment, le coût augmente.

Je voudrais faire aussi une dernière remarque ; c'est quelque chose que j'ai déjà dit mais que je tiens à redire ici publiquement parce qu'il y a des choses qui sont choquantes dans ce que j'entends. A Bersot, il faut des salles de classe de 60 m², il faut des coins repos de 20 ou 25 m², il faut des salles pour x fonctions, etc. et on accepterait que les enfants de Rivotte aillent s'entasser dans des salles de classes plus petites, aient des coins repos de 10 m², n'aient pas de salles à manger, etc. Alors, un peu de cohérence !

M. NACHIN : Je suis intervenu lors du dernier Conseil Municipal sur cette question et j'étais intervenu également lors de la séance du 5 avril pour regretter que le coût du transfert ne soit pas sans incidence financière pour la Ville puisqu'elle aura à sa charge 2 MF sur les 6 MF du surcoût prévus pour la vente des bâtiments au Ministère de la Justice. C'est sûr que nous avons à la Ville de Besançon des services très compétents, mais je pense que les techniciens quels qu'ils soient peuvent se tromper. Nous l'avons vu avec les travaux qui ont été entrepris dans l'impasse Granvelle où les techniciens, l'architecte sont certainement très compétents, il y a sans doute eu quelque part des erreurs. J'ai assisté aussi à une réunion avec les Adjoint concernés où l'on nous a expliqué qu'il fallait un terrain rectangulaire disposé d'une certaine façon. N'y a-t-il pas la possibilité d'avoir un rectangle mais dans une autre position qui utiliserait le terrain sur lequel il y a les travaux ? Ceci pour dire que peut-être toutes les solutions n'ont pas été étudiées. En tout cas, je suis persuadé que les gens du secteur ont le sentiment que les choses ne sont pas faites d'une façon très claire, et je crois qu'ils auraient souhaité

davantage de concertation. Alors Monsieur le Maire, pour permettre de mieux expliquer vos projets et peut-être éventuellement de trouver un autre site, est-ce qu'il ne serait pas possible de surseoir aux opérations qui sont en cours et en particulier au concours de maîtrise d'œuvre qui est à l'ordre du jour de ce soir.

M. LE MAIRE : Monsieur NACHIN, il ne faut quand même pas déformer la pensée et les propos de nos techniciens et de nos services. Il ne s'agit pas uniquement de mettre une école dans un rectangle.

Vous demandez qu'on revienne sur une délibération du 24 avril prise à l'unanimité du Conseil Municipal sur le transfert de l'école de l'Arsenal à l'impasse Granvelle ; je ne peux pas, quand même, faire revenir le Conseil Municipal sur cette décision. Si cela avait été adopté à 50/50, on aurait pu penser que certains n'avaient pas suffisamment d'informations. Je ne connais pas une collectivité, dans celles que j'ai fréquentées, qui donne autant d'informations qu'ici au Conseil Municipal. Vous en avez des monceaux que vous ne lisez peut-être pas totalement. Il y avait plus de 500 pages pour le compte administratif, si quelqu'un a lu les 500 pages qu'il lève le doigt que je lui remette une médaille de la Ville de Besançon ! C'est vrai qu'on ne peut pas tout voir mais vous ne manquez pas d'informations. Sur ce transfert de l'école, on en a parlé, on a choisi le site, cela a été vu avec la commission de Jacques VUILLEMIN, en Commission d'Urbanisme on travaille très sérieusement !

M. ALAUZET : Je crois que vous vous méprenez sur le fait de l'amalgame parce que j'étais déjà intervenu sur l'organisation des classes au centre-ville bien avant ce problème d'immeuble qui se fissure... J'ai juste amené un point de réflexion sur le site de Granvelle pour lequel je ne suis pas forcément opposé. Je signalais simplement qu'il me semblait plus facile d'exproprier un trou que de détruire un immeuble. L'essentiel de mon intervention ne portait pas sur cet aspect-là de la question, il portait sur le fait que simultanément à la construction de l'école Granvelle, on investit 4 MF dans l'école Bersot. Je demande simplement qu'on se replace dans la situation d'il y a deux ans où on a l'école Victor Hugo, qu'est-ce qu'on fait ? Est-ce qu'on ferait le même choix aujourd'hui ? Je suis persuadé que non. 4 MF c'est important pour faire une classe alors qu'on va construire une école neuve à Granvelle.

M. LE MAIRE : Ce n'est pas pour faire une classe les 4 MF.

M. ALAUZET : Si !

M. LE MAIRE : L'Adjoint vous a expliqué ce qui se faisait à Bersot avec 4 MF, et je crois qu'il faut regarder cela d'un peu plus près.

M. ALAUZET : Je termine ; je vous demande ainsi qu'à M. VUILLEMIN de reprendre tranquillement le dossier hors de ce Conseil Municipal et de se pencher sur la question, car à mon avis, il y a des économies substantielles à réaliser.

M. LE MAIRE : S'il peut faire des économies sur Bersot, il les fera.

M. ALAUZET : Maintenant quant aux exigences qu'on pourrait avoir d'une école à l'autre, bien évidemment, elles sont les mêmes Monsieur VUILLEMIN.

M. JACQUEMIN : Une réflexion et une question, Monsieur le Maire. La réflexion concerne la délibération que vous nous avez fait prendre pour la décision. Il n'y a, convenez-en tout de même, pas un luxe d'explications sur la difficulté de l'opération. Moi je l'ai reprise après qu'on ait approfondi notre connaissance du dossier à travers la presse et c'est vrai que lorsqu'on relit la délibération qu'on nous a fait prendre, on ne mesure pas toute la dimension de la difficulté du dossier.

Ma question : vous nous avez dit, lorsqu'on a pris la décision, qu'il y avait un différentiel entre le coût de l'opération et les recettes provenant de la vente de l'Arsenal, de 6 MF si mes souvenirs sont bons. Vous aviez précisé que ces 6 MF seraient financés pour 2 MF par la Ville, deux autres collectivités étant sollicitées à part égale pour les 4 autres millions. Est-ce que les procédures de consultation de ces autres collectivités sont en cours, et sur quelles bases allez-vous les consulter ? Sur la base d'un prévisionnel de chantier et leur demander un engagement forfaitaire de 2 MF, ou est-ce que vous allez leur demander au vu d'un prévisionnel de dépenses du chantier ? Ce prévisionnel, peut-on en avoir la communication ? Maintenez-vous, compte tenu des difficultés d'exécution qui se profilent, votre estimation ?

M. LE MAIRE : Comme j'ai suivi personnellement toutes ces opérations, je peux vous répondre très clairement. Je suis resté ferme longtemps sur le principe d'une opération blanche en disant au Ministère de la Justice : «on vous livre l'école de l'Arsenal, dont vous avez besoin pour l'extension indispensable des locaux du Palais de Justice. Nous allons rechercher un site pour l'implantation d'une école de même capacité que l'Arsenal mais je souhaite que cela ne coûte rien à la Ville». On a fait faire l'estimation des Domaines pour le site de l'Arsenal en utilisant toutes les procédures possibles, on arrive à 13 MF. Le Ministère de la Justice ne pouvant faire autrement que respecter l'estimation des Domaines, ce sera donc 13 MF. Nous avons reçu de la part du Ministère de la Justice la confirmation que ces 13 MF seraient versés d'ailleurs dès début 1994 à la Ville de Besançon. Nous avons demandé à nos services une estimation sommaire du coût comprenant les expropriations, la construction, etc. et on est arrivé au chiffre estimatif de 19 MF. Il y a donc 6 MF de différence. Le Premier Président de la Cour d'Appel nous a réunis, le Président du Conseil Général, le Président du Conseil Régional et moi-même afin d'obtenir notre accord sur le partage en trois tiers de ce complément. J'ai fait préciser à ce moment-là que si le coût n'était pas de 19 MF mais moindre ou supérieur, la différence serait répartie par tiers, donc ce n'est pas forcément 2 MF, ce sera peut-être 1,5 MF ou 2,5 MF... Après c'est à chacun des Présidents de voir avec son propre Conseil comment il va réaliser cela. Pour l'instant, voilà les engagements que j'ai et voilà pourquoi on ne peut guère revenir en arrière, le Ministère de la Justice est d'accord, les deux autres collectivités le sont. Je pense que pour la Ville, et je répons en cela à André NACHIN, 2 MF seulement pour avoir une école toute neuve de 12 classes, ce n'est quand même pas très cher. C'est vrai que l'actuelle école de l'Arsenal, j'y suis allé encore récemment, est bien, elle est belle, elle est spacieuse mais il fallait trouver pour le Palais de Justice une possibilité d'extension. Le Ministère de la Justice va mettre 120 MF dans cette opération, et le Premier Président m'a assuré que ces crédits allaient être disponibles. Donc c'est une opération de restructuration où on maintient au centre-ville une activité importante pour les magistrats, pour les avocats et pour le centre-ville, il me paraît utile de procéder à ce genre d'opération.

Mme FOLSCHWEILLER : Je voudrais repréciser quand même ce que j'ai dit tout à l'heure sur ma frustration d'élue et revenir à la dernière séance du Conseil Municipal parce que pour moi ce qui s'est passé de plus intéressant au dernier Conseil Municipal, c'est ce qui s'est passé autour de cette table où nous étions trois élus et où il y avait les habitants du quartier ; Et je vous assure que personnellement j'en ai pris plein la figure quand les habitants nous ont dit qu'il y avait aussi l'expropriation de 60 parkings et quand l'Adjoint concerné a répondu qu'il n'était pas au courant. On en prend plein la figure quand les Bisontins nous demandent à quoi nous servons si en tant qu'élus on n'est pas informé. C'est vrai qu'il est difficile d'être au courant de tous les problèmes, de tous les aspects, mais s'il y avait concertation et si vraiment en commission on était amené à discuter de tous les sites possibles, je pense que plus nombreux, on aurait plus de capacités de voir tous les aspects négatifs et positifs de tel ou tel projet. C'est là que je dis que je suis frustrée.

Vous dites qu'on fait l'amalgame entre les deux projets, l'école et le bâtiment SCHAD, mais lorsqu'on me répond que pour régler les problèmes d'expropriations de parkings on va créer des parkings souterrains, je ne peux pas m'empêcher de me dire qu'il va peut-être y avoir un problème.

M. LE MAIRE : Pour l'instant on n'a pas encore de projet précis sur le remplacement des parkings ou des garages concernés.

Mme FOLSCHWEILLER : C'est une éventualité qui m'a été avancée...

M. LE MAIRE : Vous parlez d'un Adjoint qui n'était pas très au courant mais je vous rappelle qu'il a été malade et absent pendant des mois et des mois et c'est moi qui ai suivi ce projet.

Mme FOLSCHWEILLER : ...ne me faites pas de procès d'intention !

M. LE MAIRE : Non, mais vous dites quand même qu'un Adjoint concerné était là et n'était pas au courant.

Mme FOLSCHWEILLER : C'est pour montrer qu'on a droit à l'erreur.

M. LE MAIRE : Il me paraît logique qu'il ne soit pas au courant.

Mme FOLSCHWEILLER : Tout à fait !

M. LE MAIRE : Alors ne dites pas cela ! Ne dites pas qu'il y a un Adjoint directement concerné qui n'est pas au courant. Il a fait six mois d'hôpital, il ne pouvait pas l'être !

Mme FOLSCHWEILLER : Tout à fait, mais je crois qu'il l'a dit très simplement et personne n'est prêt à lui jeter la pierre. Mais je pense qu'on est nombreux au Conseil Municipal et je regrette qu'en commission on n'aille pas au fond des dossiers et qu'on nous présente des projets déjà ficelés. Est-ce que cela ne va vraiment coûter que 2 MF à la Ville, je n'en suis pas sûre.

M. LE MAIRE : Je ne le sais pas non plus !

Mme FOLSCHWEILLER : Alors, c'est grave !

M. LE MAIRE : Je vous ai expliqué qu'il y a un coût d'objectif fixé en fonction du nombre de classes par nos services. On va désormais affiner ce projet avec un concours d'architectes. Ce que l'on vous demande ce soir, c'est de décider la constitution d'un jury. On lance un concours d'architectes et on se reverra après.

La discussion est close.

Après en avoir délibéré et après le refus de 3 Conseillers de prendre part au vote, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte ces propositions.